

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du mardi 12 mai 2026

Convocation
Date : 06/05/2026
Affichée et mise en ligne
Le : 06/05/2026

CRÉATION DE LA COMMISSION FINANCES ET PROSPECTIVE - DÉSIGNATION DES MEMBRES

Délibération n°
92-CC120526

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 37
- Pouvoirs : 7
- Votants : 44
- Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le mardi 12 mai, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 6 mai 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain
Secrétaire de séance : Monsieur ACCIAI Maxime

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LAOUAMER Wassila
Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina	Monsieur LAPIE Dominique
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Madame LOZANO Stéphanie
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur BERTINATTI Joël	Monsieur MÉNAND-CHAMBON Maximilien
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur DELAYEN Cédric	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DERYCKE Xavier	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur DUMOULIN François	Madame SAGNIER Véronique
Madame ESTARDIER Maya	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur TACCONE André
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame TAQUET Florence
Monsieur GUGLIERI Mathieu	Madame TONDELLIER Viviane
Madame HECQUET Sonia	Madame TRACA Carole
Madame HERBET Cécile	
Madame HINQUE Sarah	
Madame JAUNET Christel	

Liste des délibérations
Affichée et mise en
ligne le : 13/05/2026

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

03 JUIN 2026

Ont donné pouvoir :

Madame ALVES Eugénie à Madame CARDOËN Catherine
Madame CARVENNEC Anne à Monsieur BERTINATTI Joël
Monsieur FRACHON Hugues à Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang
Monsieur LAINÉ Patrice à Madame LAOUAMER Wassila
Monsieur LHOYER Denis à Madame MATHIAULT Pascale
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDION Philippe
Monsieur MEDIONI Régis à Madame TAQUET Florence

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur DELAMARE Jacques représenté par Madame SAGNIER Véronique

Étaient absents

Néant

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 37 présents et 7 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président propose de créer, en lien avec les compétences de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, la Commission thématique Intercommunale « Finances et prospective » chargée d'étudier notamment les questions liées :

- Au Budget ;
- A La fiscalité ;
- A la dette ;
- A la soutenabilité et l'analyse financière des projets ;
- A tout autre sujet en relation avec les finances et prospective.

Monsieur le Président expose que, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) par renvoi de l'article L.5211-1 du même code, le Conseil Communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions. Elles sont convoquées par le Président qui en est le Président de droit. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Conformément à l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'intercommunalité peut prévoir la participation de conseillers municipaux de ses communes membres selon les modalités qu'elle détermine. De même, en cas d'empêchement, le membre d'une commission thématique intercommunale peut être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le Maire.

Pour permettre à cette Commission de travailler, il semble opportun de proposer au Conseil Communautaire de limiter le nombre de membres de la Commission à 20 personnes maximum sans compter le Président et les vice-présidents et de la composer comme suit :

Paraphes	
MA	B

- Le ou la Vice-Président(e), en tant que membre de droit, dès lors que leur délégation porte sur l'une des thématiques de la commission (les autres vice-présidents ne sont pas membres de droit) ;
- 2 représentants par commune (hors Senlis et Fleurines), dont au moins un Conseiller Communautaire dans l'un des deux cas :
 - o 1 titulaire
 - o 1 suppléant.
- 8 représentants pour Senlis :
 - o 4 titulaires
 - o 4 suppléants.
- 4 représentants pour Fleurines :
 - o 2 titulaires
 - o 2 suppléants

Monsieur le Président indique qu'il est possible, à l'unanimité des membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant la nécessité de procéder à la création de la Commission thématique Intercommunale « Finances et prospective » afin de faciliter et les prises de décision des Instances Communautaires, de permettre une étude approfondie des dossiers et de favoriser la participation des élus aux travaux thématiques ;

Considérant qu'il convient d'en désigner les membres ;

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret ;

Considérant que les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de recourir au scrutin ordinaire à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Paraphes	
MA	AB

Considérant les résultats du scrutin :

- Aumont-en-Halatte :
 - Titulaire : Hugues MORIN :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
 - Suppléants : Christel JAUNET :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
- Barbery :
 - Titulaire : Françoise SOBCZYK :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
 - Suppléants : Dimitri ROLAND :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
- Borest :
 - Titulaire : Néant
 - Suppléants : Néant
- Brasseuse :
 - Titulaire : Néant
 - Suppléants : Néant
- Chamant :
 - Titulaire : Laurent PAVIET :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
 - Suppléants : Néant

Paraphes	
MA	B

- Courteuil :

- Titulaire : Dominic DORMEUIL :

Pour : 44

Abstentions : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

- Suppléants : Denise TUSCHE :

Pour : 44

Abstentions : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

- Fleurines

- Titulaire : Amandine MICHAUX :

Pour : 12

Abstentions : 30

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 2

- Titulaire : Julie CLATOT :

Pour : 10

Abstentions : 32

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 2

- Titulaire : Guillaume MARÉCHAL :

Pour : 3

Abstentions : 36

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 5

- Suppléant : Cécile HERBET :

- Suppléant : Dominique LAPIE :

- Fontaine Chaalis

- Titulaire : Alexis PATRIA :

Pour : 44

Abstentions : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

- Suppléants : Anne DEZARD :

Pour : 44

Abstentions : 0

Contre : 0


Ne prend pas part au vote : 0

Paraphes	
MA	LB

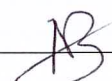
- Mont L'Evêque
 - Titulaire : Blandine VERGÉ-DÉPRÉ :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
 - Suppléants : Thomas DELEFOSSE :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
- Montépilloy :
 - Titulaire : Jean-Hubert GUILLOT :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
 - Suppléants : Patrice URVOY :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
- Montlognon :
 - Titulaire : Bertrand PAIGNEAU :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
 - Suppléants : Dalila CARDOSO
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
- Pontarmé :
 - Titulaire : Néant
 - Suppléants : Néant
- Raray :
 - Titulaire : Virginie FRANCHET :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Paraphes	
MA	AB

- Suppléants : Emmanuel DE LA BÉDOYÈRE :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
- Rully :
 - Titulaire : Lionel ORCEL :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
 - Suppléants : Viviane TONDELLIER :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
- Senlis :
 - Titulaire : Pascale LOISELEUR :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
 - Titulaire : Xavier DERYCKE :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
 - Titulaire : Hugues FRACHON :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
 - Titulaire : Bertrand DUBREUCQ-PÉRUS :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
 - Suppléants : Sébastien MOTTE :
Pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Paraphes	
MA	

- Suppléants : Sébastien JEANMART :
 - Pour : 44
 - Abstentions : 0
 - Contre : 0
 - Ne prend pas part au vote : 0
- Suppléants : Denis LHOYER :
 - Pour : 44
 - Abstentions : 0
 - Contre : 0
 - Ne prend pas part au vote : 0
- Suppléants : Maximilien MÉNAND-CHAMBON :
 - Pour : 44
 - Abstentions : 0
 - Contre : 0
 - Ne prend pas part au vote : 0
- Thiers-sur-Thève :
 - Titulaire : Carole TRACA :
 - Pour : 44
 - Abstentions : 0
 - Contre : 0
 - Ne prend pas part au vote : 0
 - Suppléants : Mathieu GUGLIERI :
 - Pour : 44
 - Abstentions : 0
 - Contre : 0
 - Ne prend pas part au vote : 0
- Villers-Saint-Frambourg-Ognon :
 - Titulaire : Dorothée BOUVIER :
 - Pour : 44
 - Abstentions : 0
 - Contre : 0
 - Ne prend pas part au vote : 0
 - Suppléants : Laurent MAGNIER :
 - Pour : 44
 - Abstentions : 0
 - Contre : 0
 - Ne prend pas part au vote : 0

Paraphes	
MA	

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la création de la commission thématique intercommunale « Finances et prospective » ;

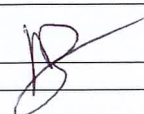
ARTICLE 2 : DE DÉSIGNER en tant que membre de la commission « Finances et prospective » :

- Le/Les vice-président(s) en tant que membre de droit, dès lors que leur délégation porte sur l'une des thématiques de la commission ;
- Les élus représentants par commune suivants :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Aumont-en-Halatte	Hugues MORIN	Christel JAUNET
Barbery	Françoise SOBCZYK	Dimitri ROLAND
Borest	Néant	Néant
Brasseuse	Néant	Néant
Chamant	Laurent PAVIET	Néant
Courteuil	Dominic DORMEUIL	Denise TUSCHE
Fleurines	Julie CLATOT Amandine MICHAUX	Cécile HERBET Dominique LAPIE
Fontaine Chaalis	Alexis PATRIA	Anne DEZARD
Mont L'Evêque	Blandine VERGÉ-DÉPRÉ	Thomas DELEFOSSE
Montépilloy	Jean-Hubert GUILLOT	Patrice URVOY
Montlognon	Bertrand PAIGNEAU	Dalila CARDOSO
Pontarmé	Néant	Néant
Raray	Virginie FRANCHET	Emmanuel DE LA BÉDOYÈRE
Rully	Lionel ORCEL	Viviane TONDELLIER
Senlis	Pascale LOISELEUR	Sébastien MOTTE
	Xavier DERYCKE	Sébastien JEANMART
	Hugues FRACHON	Denis LHOYER
	Bertrand DUBREUCQ-PÉRUS	Maximilien MÉNAND-CHAMBON
Thiers-sur-Thève	Carole TRACA	Mathieu GUGLIERI
Villers-S-F-O	Dorothee BOUVIER	Laurent MAGNIER

Paraphes

MA



ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le :

03 JUIN 2026

De la publication sur le site internet de la CCSSO :

03 JUIN 2026

Fait à Senlis, le

03 JUIN 2026

Alain BATTAGLIA

*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*



Maxime ACCIAI

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr